

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Episode « vent violent » dans le département de l'Allier

La Préfète de l'Allier déclenche une alerte météo à la suite du passage du département en vigilance orange par Météo France

Moulins, le 02/11/2019 à 16h00

La préfète de l'Allier déclenche une alerte météo pour vent violent à la suite du passage en vigilance météorologique orange lancée par Météo France ce jour.

Localisation et période de l'événement :

Une tempête automnale traversera le département de l'Allier cette nuit à partir d'1h00 du matin, dimanche 3 novembre 2019. Accompagnées de pluies parfois intenses, des rafales de vents pourront atteindre 110 à 120 km/h sur les hauteurs et 90 à 110 km/h en plaine. Ces conditions météorologiques vont perdurer jusqu'en cours d'après-midi, dimanche 3 novembre 2019.

La préfète de l'Allier vous invite à prendre toutes les dispositions que vous jugerez utiles pour limiter les conséquences de ce phénomène.

Pour plus d'information, rendez-vous sur : <u>www.vigilance.meteofrance.com</u> ou sur le site internet de la préfecture de l'Allier.

Mesures mises en œuvre

Les maires du département ont été mis en alerte par la préfète.

La préfète ainsi que les acteurs de la sécurité et du secours sont mobilisés.

Conséquences possibles :

- * Des coupures d'électricité et de téléphone peuvent affecter les réseaux de distribution pendant des durées relativement importantes.
- * Les toitures et les cheminées peuvent être endommagées.

- * Des branches d'arbre risquent de se rompre. Les véhicules peuvent être déportés.
- * La circulation routière peut être perturbée, en particulier sur le réseau secondaire en zone forestière.
- * Le fonctionnement des infrastructures des stations de ski est perturbé.]
- * Quelques dégâts peuvent affecter les réseaux de distribution d'électricité et de téléphone.

Conseils de comportement

Ces conditions météorologiques appellent une vigilance accrue de la part de tous :

- * Limitez vos déplacements. Limitez votre vitesse sur route et autoroute, en particulier si vous conduisez un véhicule ou attelage sensible aux effets du vent.
- * Ne vous promenez pas en forêt.
- * En ville, soyez vigilants face aux chutes possibles d'objets divers.
- * N'intervenez pas sur les toitures et ne touchez en aucun cas à des fils électriques tombés au sol.
- * Rangez ou fixez les objets sensibles aux effets du vent ou susceptibles d'être endommagés.
- * Installez impérativement les groupes électrogènes à l'extérieur des bâtiments.

Se tenir informé par la radio, la télévision ou en consultant le site Internet de Météo-France : www.vigilance.meteofrance.com

Contact presse

Préfecture de l'Allier – Communication interministérielle

04.70.48.30.36 communication@allier.gouv.fr